



LA COMMISSION DE PAIX

Retard dans la Rédaction du Traité.

Protestation des Espagnols.

Senor Garnica.

Les articles du Traité.

Paris, 9 décembre. — Senor Montoro Rio, président de la commission de paix espagnole et senor Ojeda, secrétaire de cette commission sont encore au lit.

L'indisposition de senor Ojeda retarde la rédaction définitive du traité. Il n'est guère possible qu'il soit signé avant lundi.

Les Américains ont en leur séance ordinaire, ce matin.

Les Espagnols continuent à critiquer amèrement la mention que le Président a faite du Maine, dans son message.

Quand un correspondant de la Presse Associée a eu une entrevue avec Senor Garnica, membre de la commission espagnole, pour obtenir quelques renseignements sur le traité, celui-ci lui a répondu : Tout ce que je puis vous dire, à vous qui représentez les journaux américains et anglais, c'est que ce qui a été transmis par le câble est correct au fond.

On ne sait pas encore combien il y aura d'articles dans le traité. Ce la dépend des secrétaires Ojeda et Moore, qui peuvent diviser la rédaction en 12 ou 20 articles. Les Américains devront payer l'indemnité dans les trois mois après la ratification.

Nous enverrons des conseils à Cuba, à Porto Rico et aux îles Philippines sans délai.

Comme on demandait à Senor Garnica pourquoi les Espagnols avaient refusé d'accorder une station de charbon dans les Carolines, il a répondu : « Les Américains devaient bien s'attendre de notre part à un refus de discuter toute espèce de question qui ne se trouvait pas impliquée dans le protocole.

Il n'est pas, à ce sujet, donné de trop rudes leçons. Quand nous voulions discuter la question de la dette cubaine, ils ont absolument refusé de s'en occuper. Puis ils se sont mis à nous demander tout ce qu'ils voulaient.

Quel toupet ! En définitive, la dette cubaine n'est pas encore réglée.

En ce qui concerne la « protestation finale », les Espagnols, à propos du Maine, Senor Garnica a dit : Cette protestation devient un fait historique ; elle est insérée dans le protocole. Nous ne pouvons rester sous le coup d'une accusation qui soulèverait des haines contre nous et causerait une grande irritation en Espagne. Il n'est ni juste, ni légal que cette accusation pèse sur le pays. Il y a assez de sujets de haine entre les deux contrées, inutile au moins d'y ajouter celle-là.

Quant aux relations à venir entre les deux pays, l'histoire seule pourra dire ce qu'il adviendra. De nombreuses nations, après avoir été ennemies mortelles, se sont ensuite réconciliées.

Les Etats-Unis ont inauguré une politique qui engendrera bien des troubles et de lourdes responsabilités. Ils ne sont pas capables de

L'état du général Garcia.

Washington, 9 décembre. — On annonce que l'état du général Garcia s'est considérablement amélioré aujourd'hui.

Grand incendie.

Los Angeles, Californie, 9 décembre. — Un incendie a dévoré tous les ateliers de la Standard Oil Co. Il n'est resté rien de la propriété. La perte totale est évaluée à \$225,000.

Exécution en Virginie.

Richmond, Virginie, 9 décembre. — Jordan Webb, un individu de couleur qui avait outragé en septembre dernier Mme Lucy Bowden, une dame âgée, a été pendu ce soir à Courtland, comté de Southampton.

Webb a confessé son crime juste avant l'exécution.

DERNIERE HEURE.

Nouvelles de Manille.

Manille, 9 décembre. — Le transport des Etats-Unis « Pennsylvania » est arrivé de San Francisco.

Le soldat F. Baecil, du 20e de Kansas, est mort de la fièvre typhoïde, à bord de l'« Indiana ». Il a été inhumé sur le rivage.

Le transport français « Cachemire » est arrivé ici, en vue de rapatrier des Espagnols.

Les volontaires du Kansas ont débarqué aujourd'hui.

A LA HAVANE.

La Havane, Cuba, 9 décembre. — Les premiers soldats américains qui parcourront les rues de la Havane seront ceux du 202me régiment de New York.

Le régiment se rendra avec musique et drapeau du quai de San Jose, après avoir quitté le transport Minnowaska, à la gare du chemin de fer de l'ouest.

Les soldats américains parcourront le Prado et le Parc Central, avant de partir pour la province de Pinar del Rio.

Le général Castellanos n'a fait aucune objection à la parade du régiment américain dans la ville.

L'intention est que la première apparition de troupes des Etats-Unis à la Havane ait un effet moral impressionnant sur les Cubains.

De nombreux soldats espagnols se sont rendus aujourd'hui au quai de San Jose pour voir leurs anciens adversaires. Des gestes amicaux ont été échangés de part et d'autre. Les Espagnols ont commenté la haute stature des Américains.

Juste à un nouvel ordre le général Davis remplira les fonctions de gouverneur militaire de la province de Pinar del Rio, maintenant évacuée complètement.

Les maires des villes et les autres fonctionnaires civils devront prêter le serment d'allégeance.

Les autorités actuelles seront maintenues en fonctions, avec certaines modifications.

Le général Davis a eu aujourd'hui un entretien avec le général Wade, qui lui a fait part des instructions reçues de Washington.

Le correspondant de la Presse Associée a appelé l'attention du général Davis sur le fait qu'il trouvait la ville de Pinar del Rio occupée par des troupes cubaines, et lui a demandé ce qu'il fera en la circonstance.

L'autorité des Etats-Unis doit être reconnue comme suprême, a-t-il répondu, mais je ne vois pas pourquoi les troupes cubaines ne resteraient pas organisées comme compagnies de milice, quoique je suppose qu'elles seront licenciées dès que leurs services deviendront inutiles. Je n'appréhende pas des troubles.

Le général Davis a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de désarmer les Cubains ni d'intervenir dans leur façon d'agir, à moins que ce ne soit nécessaire pour maintenir l'ordre.

Les commissaires américains d'évacuation ont remis au général Greene des centaines de demandes de places dans la police.

Le général Greene attendra l'arrivée de M. McCullagh, ancien chef de la police de New York, qui vient à la Havane pour s'occuper de la réorganisation de la police.

Les instructions du général Henry.

San Juan de Porto-Rico, 9 décembre. — Le général Guy V. Henry, gouverneur militaire du département de Porto-Rico, dans une série de lettres au conseil, donne de nouveaux détails sur la politique que devront suivre les maires dans l'intérêt de la salubrité publique et de l'ordre.

Le général fait remarquer aux maires que leurs responsabilités ont augmenté avec l'extension de leurs champs d'action. Au une personne ne sera emprisonnée sans des accusations spécifiées portées contre elle ; et toutes les personnes actuellement enfermées sans que des accusations spécifiées aient été portées contre elles devront être mises immédiatement en liberté.

Les droits de douane et la valeur des monnaies seront déterminés par le Congrès, mais l'état de choses sera amélioré dans les diverses villes par l'adoption des coutumes américaines, afin d'apprendre aux populations à ne compter que sur elles-mêmes, qu'il ne faut avoir recours au gouvernement militaire que quand c'est absolument nécessaire, et que les soldats qui ne respectent pas les autorités civiles doivent être traités sévèrement.

Le général Henry recommande aux habitants de Porto-Rico d'éviter leurs différends politiques et de s'unir pour le bien de leur pays.

Comme il est évident que les tribunaux civils ne peuvent pas ou ne veulent pas agir avec une promptitude suffisante contre les bandits, les incendiaires et les meurtriers, pas un seul individu n'y aura encore été condamné, un exemple est immédiatement nécessaire, et le général Henry a nommé une commission militaire pour juger les malfaiteurs de ce genre.

L'activité du général Henry est universellement approuvée.

A Santiago de Cuba.

Santiago de Cuba, 9 décembre. — Les extrémistes du parti républicain cubain semblent anxieux d'assumer la responsabilité de l'outrage commis mercredi soir au Club Espagnol par Juan Castillo, un ancien officier cubain, et deux nègres suzdordnés, qui sont entrés à cheval dans le club et ont orisé plusieurs lampes et d'autres objets avec leurs machètes.

« El Porvenir », l'organe de cette faction, prétend que l'acte de Castillo est l'expression des sentiments d'un peuple longtemps outragé mais aujourd'hui souverain.

Barbassa, vice-président du Club San Carlos, a déclaré que si Castillo n'avait pas été promptement relâché dix mille Cubains en auraient demandé la raison.

Mais ces démonstrations ne doivent pas être considérées comme l'expression des vues des Cubains du meilleur élément, qui est d'ailleurs fortement en faveur de l'annexion.

Le colonel Beacon a entendu aujourd'hui le lieutenant Cranshaw, du troisième régiment d'indes, qui a répété une conversation qu'il avait eue avec le capitaine Bickman, du neuvième régiment, au sujet de la bagarre entre les nègres ivres qui s'est produite récemment à San Luis.

La déposition du lieutenant Cranshaw tend à démontrer que l'affaire était préméditée, et que les officiers ont été plus coupables que les hommes.

Départ de M. McCullagh.

New York, 9 décembre. — M. John McCullagh, ancien chef de la police de New York, est parti ce soir pour la Havane, où il se rend pour réorganiser la police.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1898.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

Etude sur Chateaubriand.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1899 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits sur papier scolaire, réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, BUS. ROUX, P. O. Box 725.

Polynice Oil.

Remède Français à l'usage externe connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Guérison Rhumatisme.

pour Polynice Oil, le seul et unique remède mis en vente admis dans les Hôpitaux de Bellevue, New York, Philadelphie, Baltimore, etc., etc.

Dr Alexandre.

Spécialiste de Paris, 1218 G. ST. N. W. Washington, D. C.

Refuser toute bouteille ne portant pas l'adresse ci-dessus. 20 nov 98

C. LAZARD & CO., L'rd. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Canal et North Peters.

DEPOTS DE GLACES ET D'OBJETS D'ART. La Plus Grande Maison de ce Genre dans les Etats du Sud. CONCURRENCE DÉFIÉE.

Miroirs Français pour Cheminées et entre les Fenêtres de toutes les grandeurs et genres, à Cadres Dorés, Bronze, Ebène, Noyer et particulièrement les Miroirs Bric-à-Brac pour cheminées, aussi bien que les Cabinets Bric-à-Brac pour salons, qui ne peuvent être surpassés en élégance et en main-d'œuvre. Chevalets pour tableaux, Piedestaux pour Statues, Stores et Corniches pour fenêtres, des dessins les plus artistiques, ainsi que des Cadres à Portraits et Crayons, comme Gravures des genres les plus nouveaux et plus beaux qui puissent être faits. Notre stock de Gravures, Etoilages et Olographes et Photographes est un des plus beaux et plus vastes de toutes les récentes publications, aussi bien que les Ornaments de Sévres, Bisque et Bronze pour Cheminées et Cabinets Bric-à-Brac.

OSCAR UTER, Manager. L. UTER, HEIRS. No 232 (VIEUX 47) RUE ROYALE.

Téléphonez-nous.... La Cumberland Telephone & Telegraph Co. Et donnez-nous votre ordre pour un Téléphone : Chaque résidence devrait en avoir un. Aucune maison de commerce ne doit s'en passer. Tout est métallique, avec installation comportant la téléphonie à longue distance. LISEZ LES TAUX :

MAGASIN AGRANDI ! D'AUTRES MARCHANDISES ! LE MEILLEUR CHOIX ! En Montres, Pendules, Diamants et autres Pierres Précieuses, Bijoux des derniers dessins, Argent Massif et Objets en Placé d'Or, Portemontres, Lunettes en or, Statues, Portefolios, Crayons et Plumes en or et argent, etc. Montres, Pendules, Bijoux et Argenterie réparés, et argenterie et dorure faites avec soin. CHEZ : Frantz Bros. & Co., BIJOUTIERS, No 129 RUE BOURBON, PRES CANAL.

Feuilleton

L'Abeille de la N. O.

LE COLLIER D'ÉMERAUDES.

PAR EDMOND FORCHER. PREMIERE PARTIE. UN CRI DANS LA NUIT.

Puis, départ de l'assassin avec un paquet sous le bras vers onze heures et demie, d'après la déposition du jeune Leroy. Eusuite, observations de Graf-

fe : la porte condamnée, ouverte ; le salon jaune, théâtre de toute une scène capitale ; l'émeraude trouvée sous le secrétaire de la chambre à coucher.

Cette émeraude, détachée du collier disparu, semblait au magistrat l'indice le plus probant. Elle établissait, en effet, d'une façon à peu près certaine, le vol du collier, lorsqu'on se serait assuré, de la bouche même du joaillier de Mme Langlade, que le bijou n'était pas, pour une cause accidentelle, une réparation absent de chez elle.

Le vol paraissait donc avoir été le mobile du crime.

Mais quels objets pouvait-on avoir volés, assez volumineux pour constituer le paquet signalé par le jeune Leroy ?

C'était là, évidemment, une lacune devant laquelle l'instruction se trouvait arrêtée, et qui empêchait toute marche en avant.

Peut-être les papiers de la morte apporterait-ils quelque lumière ?

M. Chazotte avait devant lui trois ou quatre énormes ballotes de papiers et de registres. Le procureur les avait déjà classées approximativement, la veille, dans la maison mortuaire, et avait écrit, sur les chemises en fort papier jaune, de courtes notes au crayon rouge.

Le juge, aidé par ces notes, se mit à compiler attentivement

les papiers. Le remarqua d'abord, que Mme Langlade avait un ordre extrême, et qu'il serait facile, de s'assurer si quelque chose d'important manquait.

Les papiers consistaient surtout en livres de comptes, notes acquittées de fournisseurs et correspondance.

Tous les titres et tous les actes notariés de la morte étaient déposés à la Banque de France, ainsi que l'avait déclaré le colonel Andréolle. Du reste ce dépôt était constaté sur un des registres, qui en contenait un minutieux inventaire.

Le juge feuilleta l'agenda où Mme Langlade inscrivait ses dépenses journalières. Il lut la dernière mention que la pauvre femme avait écrite quelques instants avant de se mettre au lit. Cet agenda était renfermé dans un bvard de maroquin à plusieurs compartiments. M. Chazotte l'inventoria, y trouva des timbre-poste et du papier blanc. Puis, tout au fond, sa main rencontra une enveloppe ouverte dont il tira un papier assez épais, plié en quatre.

Le juge d'instruction déplia prestement la feuille, et lut, avec un vif intérêt. C'était le testament de la morte, ainsi conçu :

« CECI EST MON TESTAMENT. « Je soussigné, veuve Marie-« Antoinette Langlade, saine de« corps et d'esprit, sans enfants

issus de mon mariage avec le « docteur Amédée Langlade, « sans frères ni sœurs, neveux « ni nièces, parents ni alliés rap- « prochés, ai fait librement mon « testament de la manière qui « suit :

« Je donne et lègue la totalité « des biens de toute nature qui « m'appartiennent le jour de « ma mort à Mlle Geneviève « Andréolle, petite-fille de mon « ami le colonel Andréolle, offi- « cier de la Légion d'honneur, et « que j'aime autant que si elle « était ma propre fille.

« Je m'en rapporte entière- « ment à ma chère Geneviève du « soin de distribuer, au nom de « sa vieille amie et à titre de « souvenirs, divers objets de « mes collections aux personnes « avec qui mou mari et moi « avons été en relations.

« Fait à Tours, le trente dé- « cembre mil huit cent quatre- « vingt-treize. « Veuve LANGLADE. »

Il n'y avait rien que de très naturel.

Mme Langlade n'ayant aucun parent devant chercher un héritier parmi ses amis. Et, comme elle n'était liée intimement qu'avec le colonel Andréolle et sa petite-fille, il était logique qu'elle légât sa fortune à Geneviève.

Le juge d'instruction continua son investigation, sans trouver, dans tous les comptes, et dans toute la correspondance, rien qui

put fournir une indication utilisable.

Il envoya alors un mot au colonel, le pria, si cela ne le dérangeait pas, de passer à son cabinet. Puis il relut les procès-verbaux rédigés par son greffier et dressa, par écrit, le plan sommaire de la marche qu'il comptait suivre.

L'agent qui avait été chargé de faire une enquête à la gare se présenta le premier devant le juge.

Il avait interrogé avec soin tous les employés qui lui avaient été signalés comme étant de service la nuit du crime.

Un contrôleur et un homme d'équipe avaient vu, au train de minuit quarante-cinq, qui va sur Paris, un homme grand, moustachu, porteur d'une valise. Ce, voyageur, préoccupé sans doute, les avait heurtés dans un couloir, et pour cette raison, ils l'avaient remarqué.

« A-t-on pu savoir combien de voyageurs avaient pris ce train de minuit quarante-cinq ?

« — Oui, monsieur. Quatre seulement : deux à destination d'Amboise, un pour Orléans et un pour Paris.

« Parmi les conducteurs d'omnibus et les cochers, personne n'a conduit de voyageur à ce train ?

l'homme d'équipe à qui vous insistait... Elle ne me voyait pas de fois sans me parler de son testament.

Les deux hommes s'entretenaient alors des circonstances de l'assassinat. M. Chazotte raconta brièvement au colonel les observations recueillies à la gare.

Puis on entendit, dans l'antichambre, un bruit de pas. M. Chazotte alla ouvrir.

« — Eh bien, Graffe, avez-vous découvert quelque chose ?

« — Peu de chose, monsieur le juge d'instruction, et encore, je crains bien que l'affaire ne s'en trouve que plus embrouillée...

« — Qu'est-ce donc ?

« — D'abord, le bijoutier. J'ai vu M. Baumeister, joaillier de Mme Langlade. C'est lui qui, autrefois, à la mort de M. Langlade, fut appelé à estimer le collier d'émeraudes qu'on avait trouvé parmi les bagages du docteur. M. Baumeister se rappelle très bien le collier, qu'il déclare un des plus étranges joyaux qu'il ait jamais vus ; il se compose, exactement, de vingt émeraudes, aussi parfaites les unes que les autres, polies, et retenues chacune par un cercle d'or. Chaque émeraude pouvait valoir une dizaine de mille francs, ce qui porte la valeur totale à environ deux cent mille francs. Le bijoutier n'a pas revu le collier depuis cette époque.

« — Il était donc chez Mme Langlade ; on l'a par conséquent